

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2019-0064**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement d'adresse du détenteur, l'ajout de quatre nouveaux noms commerciaux dans les méta RCP 1, 3 et 4 et l'ajout d'un site de fabrication pour la famille de produits **YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY**,*

*de la société* *Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited*

*enregistrée sous le numéro* *BC-XC065263-40*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active transfluthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

### **Article 3**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 26 mars 2029.

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP18
------------------	------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	YANCO INSECTICIDE SOLUTIONS IRELAND LIMITED
	Adresse	<i>MBSL, 13 CLASSON HOUSE DUNDRUM BUSINESS PARK, DUNDRUM D14 W9Y3 DUBLIN IRLANDE</i>
Numéro de demande	BC-XC065263-40	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064	
Date d'autorisation	12/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	YANCO LIMITED
Adresse du fabricant	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
	<i>AGRECOL SP. Z O.O., MESZNY 2, 98-400 WIERUSZÓW, POLOGNE</i>

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Transfluthrin
<b>Nom du fabricant</b>	BAYER SAS BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
<b>Adresse du fabricant</b>	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR, CP 106, 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED (FORMERLY, BILAG INDUSTRIES PVT. LTD.) II PHASE, GIDC, VAPI-396195, GUJARAT STATE, INDE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)	0,16 (sans support : 1,26)

### 2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur
-----------------------------

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	Meta RCP 1
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	
-----------------	--

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)méthylester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-diméthyl-octa-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

### 2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur
-----------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu.

	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion La combustion du papier prend en général 5 minutes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m <sup>2</sup> de surface au sol
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livret contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x 120mm)  Emballages secondaires  Option 1 : carton (350 x 252 x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2 : carton (170 x 110 x 1600mm)  *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### **4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

## **5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier imprégnée, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Ne pas utiliser plus de 2 feuilles par maison et par jour.
- Éviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

## **6. Autre(s) information(s)**

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER AVIRO MOSQUITO KILLER PAPER				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0064-01-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)	0,466 (sans support : 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support : 1,51)	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)	0,095 (sans support : 0,76)

### 2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-



## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnel

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Aedes sp.</i></li> <li>- <i>Anopheles sp.</i></li> <li>- <i>Culex sp.</i></li> </ul> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m <sup>2</sup> de surface au sol La combustion du papier prend en général 5 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballés dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x 120mm)  Emballages secondaires  Option 1 : carton (350 x 252 x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2 : carton (170 x 110 x 1600mm)  *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2



## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas dépasser 2 feuilles par maison et par jour
- Éviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires
- Éloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

## 6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylique acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

### 2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuilles imprégnées contre les mites des vêtements – intérieur – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements ( <i>Tineidae sp.</i> ) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Trois feuilles doubles imprégnées (0,16 × 0,0625 m) pour un volume de placard/tiroir/penderie de 0,5 m <sup>3</sup> Efficace jusque 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (85 mm x 120 mm ou 100 mm x 160 mm)  Emballages secondaires :  Option 1 : carton (350 x 252 x 90 mm) contenant 160 sachets  Option 2 : carton kraft imprimé (300 x 200 x 65 mm)  Emballage tertiaire: cartons ondulés contenant les cartons kraft imprimés (de 6 à 48) ou les sachets individuels (jusqu'à 480 unités)  *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### **4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

### **5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3**

#### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

#### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.

#### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel .

#### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

### **6. Autre(s) information(s)**

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	ECOMIT PYREL PAPIER ANTI-MITES PYREL PAPIER ANTI-MITES FRAICHEUR LAVANDE AVIRO MOTH KILLER PAPER BOOKLET AVIRO MOTH KILLER PAPER				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0064-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylique acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,7)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 4

#### 1.1. Identification du Méta RCP 4

<b>Identification</b>	Meta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

### 2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-



## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Cintres anti-mites – Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements ( <i>Tineidae sp.</i> ) Stade adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08 × 0.0625 m) pour un volume de 0.25 m <sup>3</sup> de placard/tiroir/penderie. Efficace jusque 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cintres emballés individuellement dans des sachets en plastique Natureflex NK23 (105 x 165mm ou 110 x 160mm)  Emballages secondaires Cartons (kraft) contenant 1 à 10 cintres Cartons (170 x 180 x 180mm) contenant 24 à 48 cintres  *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Accrocher un cintre sur la barre de la penderie pour protéger 0,25 m<sup>3</sup> ou à l'intérieur de la porte de la penderie.
- Placer un cintre par tiroir ou sac de linge.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
- Tenir les animaux à l'écart des placards et textiles traités.
- Éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- **EN CAS D'INGESTION** : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

## 6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	CROCHETS ANTI-MITES AVIRO MOTH KILLER HANGER				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0064-04-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)